



## Nuisance sonores

-----  
Par Jul31200

Bonjour,

J'habite ne plein centre de Toulouse et depuis peu la maison en face de chez moi est en rénovation (chantier réalisé par des professionnels) les travaux commencent tôt (7h voir avant) et je souhaiterais savoir s'il est dans leur droit de faire du bruit aussi tôt. Je vois sur internet que les naissances de particulier ne sont autorisées qu'à partir de 8h30 mais dans le cas où se sont des professionnels cela est-il applicable ?

En vous remerciant pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La réponse est à la mairie qui définit les horaires pour ces activités et peut donner des autorisations spécifiques.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]